

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone : 05.61.05.33.65
e.mail : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 08 novembre 2023

Présents :

Mesdames : Chantal AUGÉ, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA, Muriel CAVAILLES

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Quentin MICHELON

Absente excusée : Fabienne VIGNES

Secrétaire de séance : Muriel CAVAILLES

Ordre du jour :

- 1) Cérémonie du 11 novembre
- 2) Kiosque à broyat SMECTOM
- 3) La charte régionale « Engagé pour le végétal »
- 4) Mise en œuvre de la taxe incitative (TOMEi) par le SMECTOM
- 5) Questions diverses

Validation par le Conseil Municipal du précédent compte rendu de la séance du 11 octobre 2023

1) Cérémonie du 11 novembre

Déroulement de la cérémonie :

- 10h30 : regroupement place de la mairie
- 10h45 : départ du cortège vers le Monument aux Morts
- 11h00 : cérémonie au monument aux morts de Loubières
- 11h30 : cérémonie au monument aux morts de St-Jean-de-Verges
- 12h00 : vin d'honneur à la mairie de Loubières

2) Kiosque à broyat SMECTOM

Lors de la réunion du 8 mars 2023, le conseil municipal s'était montré intéressé par la mise en place d'une campagne de kiosque à broyat en partenariat avec le SMECTOM du Plantaurel.

Rappel : suite à une réorganisation du service de gestion des biodéchets et au nombre croissant de communes participant à l'action des kiosques à broyat, le SMECTOM a dû repenser le calendrier des installations de kiosques.

Pour cet automne, notre commune accueillera le kiosque à broyat selon des dates suivantes :

Ouverture du 28 novembre au 10 décembre 2023 inclus. Pendant cette période la population est invitée à déposer les végétaux sur une zone temporaire de dépôt.

Broyage entre le 11 et le 13 décembre 2023. Le broyat sera mis à la disposition des administrés pour paillage de leurs jardins.

Une communication écrite à l'aide d'un flyer distribué dans les boîtes aux lettres précisera le lieu, les dates et les végétaux admis sur le kiosque.

Aucune circulation de véhicule ne devra avoir lieu sur la parcelle recevant le kiosque.

Elues référentes : Mmes Fabienne Vignes et Muriel Cavailles

3) La charte régionale "Engagé pour le végétal"

Rappel de la présentation faite en juin 2023 : La charte régionale « Engagé pour le Végétal » est proposée par FREDON Occitanie.

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraîchissement urbain ; insertion paysagère...
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le 19 octobre 2023, l'équipe d'accompagnement (1 personne de Fredon Occitanie et 1 personne du PNR) est venue sur site à Loubières. M. Denis Bélard, Mmes Fabienne Vignes et Muriel Cavailles ont assisté à ce rendez-vous au cours duquel la commune et ses actions pour le végétal ont été présentées à l'équipe d'accompagnement à l'aide d'un diaporama et d'une visite de terrain.

A l'issue de ce rendez-vous un acte d'engagement pour un engagement de niveau 1 a été signé par la commune et Fredon. Le niveau d'engagement sur les 12 thématiques de la convention est détaillé dans le document « engagé pour le végétal » en annexe au présent compte-rendu.

4) Mise en œuvre de la taxe incitative (TOMEi) par le SMECTOM :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte vise à réduire de 50% par rapport à 2010, les déchets non dangereux admis en installation de stockage.

Pour cet objectif de réduction, un dispositif de tarification incitatif est mis en place. L'assemblée délibérante du SMECTOM du Plantaurel a choisi la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

En 2024 :

- Les camions seront tous équipés du matériel de gestion de la collecte.
- Une collecte à « blanc » sera réalisée.

En 2025 :

- La taxe incitative sera appliquée à chaque levée.

5) Questions diverses

- La réunion publique de présentation du projet de réalisation d'une nouvelle étable par les agriculteurs projeteurs est programmée le lundi 4 décembre 2023 à 19h00 dans la salle des fêtes. Un flyer d'invitation à cette réunion sera préparé et distribué à la population du voisinage du projet.
- Les diagnostics sur les logements communaux seront réalisés le 20 novembre 2023 à partir de 09h00.
- Le remplissage de la bâche de secours incendie du Col del Fach sera réalisé par le SMDEA auquel la commune a confié la mission.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 6 décembre 2023 à 18H30

Séance terminée à 19H45

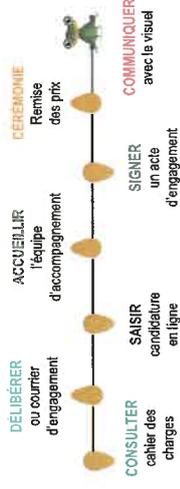
La secrétaire



POURQUOI S'ENGAGER POUR LE VÉGÉTAL ?

Le végétal est une solution incontournable pour s'adapter aux grands changements actuels et préserver le vivant ! Prendre soin du patrimoine végétal existant et le développer permet de bénéficier des nombreux services qu'il procure : bien-être et santé publique, îlots de fraîcheur, accueil de la biodiversité, infiltration des eaux, amélioration de la qualité du sol, amélioration du paysage...

COMMENT CANDIDATER ?



- Télécharger les documents de candidature sur notre page internet
- Partager le cahier des charges de la charte entre la gouvernance et l'équipe technique.
- Délibérer en conseil municipal ou rédiger un courrier adant le souhait de s'engager.

Retrouvez toutes les informations et documents de candidature en ligne : <https://www.fredonoccitanie.com/jev/charte-regionale-engage-pour-le-vegetal/>



VOS RESSOURCES

- Découvrez toutes nos ressources sur : www.fredonoccitanie.com/jev/
- Abonnez-vous à notre newsletter sur : <https://www.fredonoccitanie.com/jev/ressources/newsletters/>



VOS CONTACTS

Jeasmine HARMAND - Occitanie Ouest
✉ j.harmand@fredon-occitanie.fr
Florian MARTEL - Occitanie Est
✉ f.martel@fredon-occitanie.fr

Crédit photo : Sophie PASCAL - 05 14 28 11 00
Crédit photo : FREDON Occitanie



ADHÉREZ À LA CHARTÉ RÉGIONALE



DISPOSITIF GRATUIT
Appel à candidatures annuel



En partenariat avec

© FREDON Occitanie - Juillet 2023
Pour plus d'infos : www.fredonoccitanie.com

« Engagé pour le végétal » est une charte régionale basée sur une démarche de progrès.

Elle est destinée aux gestionnaires de Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) (collectivités, gestionnaires d'infrastructures de tourisme et loisir, gestionnaires d'infrastructures linéaires).

La charte propose un cadre technique et méthodologique centré sur la gestion écologique des espaces végétalisés.

Le gestionnaire qui s'engage poursuit deux objectifs :

- Valoriser ses bonnes pratiques en faveur du végétal.
- Bénéficier d'un accompagnement pour progresser vers des solutions écologiques, efficaces et pérennes en fonction des moyens mobilisables.

12 ENGAGEMENTS CLÉS



3 NIVEAUX D'ENGAGEMENT

pour une démarche progressive



OBJECTIF ZÉRO PHYTO ET ZÉRO ENGRAIS DE SYNTHÈSE



Choisir des modes de gestion prévenant les pollutions des sols, de la ressource en eau et favorisant la bonne vie du sol.



ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Gérer sans produits phytosanitaires (désinfectant, insecticide, fongicide), sans engrais de synthèse et avec recours à des alternatives de lutte contre les ravageurs ; évacuer les stocks de produits.
Niveau 2 : Supprimer l'usage des pesticides et anti-mousses sur tous les espaces depuis au moins 1 an.
Niveau 3 : Réaliser les actions du niveau 2.

VÉGÉTALISATION EN ALTERNATIVE AU DÉSHERBAGE ET AUX JARDINIÈRES



Développer le végétal comme alternative écologique de gestion.



ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Intégrer du végétal dans les nouveaux aménagements ; se passer de l'installation de nouvelles jardinières.
Niveau 2 : Tester la végétalisation en alternative au désherbage sur un espace ; tester la plantation en pleine terre à la place de jardinières.
Niveau 3 : Généraliser la végétalisation en alternative au désherbage ; généraliser le retrait de jardinières au profit de plantations ou d'autres solutions décoratives.

ZÉRO ARROSAGE SUPERFLU



Connaître mes installations pour préserver la ressource en eau, optimiser le temps de travail et le budget associé.



ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Adopter un usage raisonné de l'eau ; inventorier les installations en place et les alternatives possibles à l'utilisation d'eau potable.
Niveau 2 : Vérifier et optimiser le système d'arrosage en place ; tester l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour un usage sur le végétal ; tester une alternative végétale moins consommatrice en eau.
Niveau 3 : Ne plus utiliser d'eau potable ou brulée sur les espaces verts (hors nouvelles plantations jusqu'à 4 ans).

PLAN D' ACTIONS GLOBAL SELON LES MOYENS MOBILISABLES



Viser une cohérence entre les attentes, les objectifs, les moyens pour gérer les espaces.

ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Inventorier les espaces gérés, les moyens humains et techniques.
Niveau 2 : Mettre en place un plan de gestion paysagéral/entretien adapté et priorisé en fonction des types d'espaces à gérer.
Niveau 3 : Adapter les modes de gestion ; mobiliser des outils alternatifs adaptés.



OBJECTIF ZÉRO PLASTIQUE DANS LES PLANTATIONS



Renforcer et prioriser les échanges directs air-eau-sol en abandonnant l'usage des bâches plastique.

ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Se passer des bâches plastique pour les nouvelles plantations ; inventorier les bâches existantes.
Niveau 2 : Tester le retrait de bâches avec application d'une alternative végétale.
Niveau 3 : Généraliser la gestion sans paillage plastique et avec des solutions alternatives végétales.

BONNES PRATIQUES DE PLANTATION ET CHOIX DE VÉGÉTAUX ADAPTÉS & DIVERSIFIÉS



Veiller à la bonne santé des végétaux en installant le bon végétal au bon endroit pour les bons attendus.

ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Respecter les bonnes pratiques de plantation ; choisir des végétaux adaptés et diversifiés dans les nouvelles plantations.
Niveau 2 : Tester la mise en oeuvre d'un diagnostic sanitaire du végétal, traiter la problématique et/ou renouveler les végétaux en mauvais état sanitaire.
Niveau 3 : Généraliser le suivi de l'état sanitaire du patrimoine végétal.

OBJECTIF ZÉRO DÉCHETS VERTS



Réduire les restes verts, les reconstruire et les utiliser comme apports et amendements dans la gestion des espaces.



ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Réduire la production de restes verts par des pratiques adaptées.
Niveau 2 : Valoriser les restes verts produits par une utilisation sur place.
Niveau 3 : Généraliser les pratiques réduisant la production des restes et les valoriser auprès d'autres acteurs.

INFORMATION ET FORMATION



Comprendre pourquoi les pratiques évoluent et comment prendre en main l'évolution des pratiques.

ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Faire participer les agents techniques et les élus/décideurs à une action d'information ou de démonstration de méthodes écologiques de gestion.
Niveau 2 : Former les agents techniques et élus/décideurs référents aux enjeux de la cliente.
Niveau 3 : Généraliser à tous les services de la structure, l'information liée aux nouveaux modes de gestion.



GESTION PAYSAGÈRE RAISONNÉE



Gérer le végétal de manière raisonnée pour garantir sa pérennité sur le long terme.

ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Tailler les nouvelles plantations de manière raisonnée ; protéger les végétaux lors de chantiers et d'événements ; désinfecter les outils.
Niveau 2 : Tester la conversion à la taille raisonnée sur un espace ; tester la mise en place de mesures de protection sur un espace.
Niveau 3 : Généraliser la taille douce et raisonnée et protéger le patrimoine végétal existant.

*hors produits autorisés et hors termes de sports exemptés par la réglementation (ici, canal des charges de la cliente).

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



Partager les expériences et expliquer les démarches pour valoriser les actions menées, sensibiliser les usagers et faciliter l'acceptation des nouvelles pratiques de gestion.

ON S'ENGAGE À :

Niveau 1 : Informer régulièrement les usagers des engagements pris ; impliquer les usagers dans les futurs projets ; organiser une action pédagogique/de sensibilisation.
Niveau 2 : Communiquer directement sur les espaces gérés grâce à des panneaux ou autre ; sensibiliser les gestionnaires privés d'espaces collectifs.
Niveau 3 : Organiser un événement annuel de sensibilisation grand public ; contribuer à alimenter des retours d'expériences régionaux.

